



COUPES JEUNES



DEPARTEMENT JEUNES COMMISSION des COUPES JEUNES

Coupe GAMBARDELLA

Date limite d'engagement : le **Dimanche 20 Juillet 2025.**

Les engagements se font auprès de la Ligue.

Les engagements retardataires (après le 20 juillet) ne seront pris en compte qu'en cas de désistement d'un club du District.

Rappel : le nombre de qualifiés du District pour le 3^{ème} tour est fait au prorata des engagements sur toute la Ligue.

Engagement en championnat IMPERATIVEMENT pour le 31 juillet 2025 pour les clubs y participant.

Tirages au sort des 1^{er} et 2^{ème} tours : le Mardi 19 août 2025.

1^{er} tour : le Samedi 30 Août 2025.

59 clubs engagés (au 14 juillet 2025) :

National (1): LENS RC

Ligue (9): ARRAS FA – AVION CS – BEAURAINS AS – BETHUNE ST – BULLY ES – NOEUX US – NOYELLES les VERMELLES AS – VERMELLES US – VIMY US

District (49): AIRE OS – ANGRES ES – ASBCA – AUCHEL FC – BEUVRY US – BIACHE US – BREBIERES AS – BOUBERS US – BRUAY USO – BURBURE O – CARVIN RUCH US – COURCELLES US – COURRIERES AS – CROISILLES US – DIVION UC – ESTEVELLES FC – EVIN AAE – FOUQUIERES SC – GONNEHEM CHOCQUES US – GIVENCHY FC – GRENAY US – GUARBECQUE JF – HABARCQ CS – HAILLICOURT ES – HARNES UAS – HENIN O – HENIN ST – HINGES FC – HOUDAIN US – ISBERGUES ESD – IZEL US – LA BASSEE FCE – LABEUVRIERE ES – LABOURSE RC – LAPUGNOY US – LENS AS – LESTREM US – LIEVIN O – LOOS USSM – LYSSOIS AS – MARLES COS – RIVIERE US – ROUVROY US – RUITZ AJ – SAINT LAURENT ES – SAINTE CATHERINE ES – SERVINS VERDREL FC – VIOLAINES AS – WINGLES SSCP

Coupes ARTOIS

RAPPEL : ENGAGEMENT OBLIGATOIRE

Les clubs engagés en U17 participent à la Coupe ARTOIS U18 (*Les U15 ne peuvent pas y participer mais des U18 peuvent y être incorporés*).

Pour les U14, l'engagement est facultatif. Les clubs souhaitant s'engager en Coupe ARTOIS U15 doivent en faire la demande (*Attention : 3 U13 sont autorisés*).

Coupes SECONDAIRES

Ces coupes sont réservées aux clubs engagés dans les **niveaux 2 et 3 des catégories U18 et U15 et aux clubs de N1 reversés en D3, D4 ou D5 à l'issue des brassages.**

Les clubs de N1 peuvent déjà s'engager, pour ceux qui évolueront en D1 ou D2, les droits d'engagements seront remboursés dans le cas où la participation n'est pas retenue.

Les clubs ayant une équipe en N1 et N2 doivent confirmer s'ils engagent leur équipe 1 ou 2.

ATTENTION : Dans le cas où c'est l'équipe 1 qui est engagée et qu'elle évolue en D1 ou D2, l'équipe 2 ne pourra pas la remplacer à l'issue des brassages.

Pour les clubs ayant une équipe en D1 (U17 et U14), ces joueurs ne peuvent y participer.

Marc TINCHON

